



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

jeux olympiques

Question écrite n° 30504

Texte de la question

M. Jacques Remiller attire l'attention de M. le secrétaire d'État chargé des sports, de la jeunesse et de la vie associative sur le ski nautique. Cette discipline, pratiquée par de nombreux Français, n'est pas inscrite aux Jeux Olympiques alors qu'il existe un championnat du monde de ski nautique. Aussi souhaite-t-il connaître les mesures que le Gouvernement envisage de mettre en oeuvre afin que cette discipline soit inscrite aux Jeux Olympiques de 2012.

Texte de la réponse

En 2008, il existe 28 fédérations qui participent aux jeux Olympiques (JO) d'été. Ce chiffre, qui n'est pas fixé de manière définitive, évolue peu, néanmoins, d'une olympiade à une autre. En l'espèce, les JO de 2008 ont vu l'introduction d'une nouvelle discipline (BMX) alors que, pour ceux de 2012, deux sports seront supprimés (baseball et softball). L'inscription d'une nouvelle discipline aux jeux constitue, en tout état de cause, une prérogative exclusive du Comité international olympique (CIO). Elle est fondée, entre autres éléments, sur son universalité. Le programme olympique est examiné tous les quatre ans, la prochaine échéance étant fixée en 2009. Le ski nautique est, certes, pratiqué en France par 17 000 licenciés, mais 80 nations seulement participent aux championnats du monde sur 3 continents, ce qui en limite la portée au niveau international.

Données clés

Auteur : [M. Jacques Remiller](#)

Circonscription : Isère (8^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 30504

Rubrique : Sports

Ministère interrogé : Sports, jeunesse et vie associative

Ministère attributaire : Sports, jeunesse et vie associative

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 9 septembre 2008, page 7726

Réponse publiée le : 9 décembre 2008, page 10746